DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 février 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u>

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

présents:

, vice-présidents

, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur

Claude FROEHLY, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Alice

MOREL

Absent(s): Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-

Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard

STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Rapporteur: Monsieur Alfred BECKER

N° CP/2014/129 - Administration générale - 5

Programme de travaux de maintenance dans les bâtiments départementaux (hors collèges)

Dans le cadre défini par délibération du Conseil Général des 9 et 10 décembre 2013 en matière d'investissement en faveur des bâtiments départementaux, et dans la limite des crédits inscrits au budget, la commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation, autorise le président du Conseil Général à :

- lancer les travaux de maintenance, dans les bâtiments départementaux, dont la nature et les montants prévisionnels figurent sur la liste jointe en annexe.
- signer les actes d'application du droit des sols, nécessaires pour la réalisation de ces opérations de travaux.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: A067-226700011-20140203-84332-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 12/02/14